

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

**SEANCE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le trente juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 19 juin 2020

Etaient présents : M. Jean-François PRADALIER, M. Patrice PHILOREAU, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, Mme Marion COTARD-COUTÉ, M Jean-Pierre COUGOULE, Mme Emilie DALBIN, M. Joël FAU, Mme Alice PACALET, M. Roger TEYSSEBRE et Mme Nawal BRACKELEER.

Secrétaire : Mme Emilie DALBIN a été nommée secrétaire.

**Objet : Vote des deux taxes :**

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire décide de voter les deux taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière prop. Bâtie	350 400	21.34	74 775
Taxe foncière non bâties	12 300	93.55	11 507
		<b>Total</b>	<b>86 282</b>

**Attribution de subvention aux Associations :**

- APAMA	50.00 €
- Les Resto du Cœur	300.00 €
- Ecole St Joseph	27 000.00 €
- ADMR de Villecomtal	600.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	400.00 €
- Aveyron Culture	25.00 €

Ces sommes seront prélevées au budget primitif 2020 article 65748.

### **Charges 2020 de la Maison de Santé de Villecomtal :**

Une avance sur charges de 1 000 euros sera versée à l'Association de la Maison de Santé. Cette somme sera prélevée au budget primitif 2020 article 62878.

### **Opération de solidarité en direction du personnel médical, de soins, de secours et d'aide à la personne :**

Cette opération a été décidée par les Communes de : Campuac, Coubisou, Estaing, le Nayrac, Sébrazac et Villecomtal afin de remercier le personnel médical, de soins de secours et d'aide à la personne pendant le confinement suite au COVID 19.

Chaque Maire était l'interlocuteur sur sa Commune, il a été invité à donner le nom de producteurs et de produits sur sa commune afin de d'offrir aux intéressés un panier gourmand constitué de produits locaux. Cette opération avait la double vocation de remercier le personnel soignant et de soutenir les artisans locaux. Le coût de cette opération nous revient à 592.97 euros.

### **Délégués à la commission communication – relation avec les associations – culture et tourisme :**

Marion COTARD-COUTÉ intègre cette commission et elle sera la référente de Monsieur BURG Fabien, société boîte de 12, concernant le fonctionnement du site internet.

David BASIRE intègre également cette commission.

Il a été demandé que la préparation du bulletin municipal soit plus collégiale. Même si la commission communication en reste le pilote, l'ensemble des conseillers municipaux seront sollicités pour son élaboration.

### **Délégués à la commission d'Appel d'Offres : Annule et remplace la précédente :**

Suite au courrier de la préfecture en date du 8 juin, nous demandant de réexaminer cette commission qui doit être composée d'un président (le maire ou son représentant), de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués auprès de la Commission d'appel d'offres :

- Monsieur PHILOREAU Patrice, Président
- Monsieur FAU Joël, titulaire
- Monsieur ALBESPY Etienne, titulaire
- Madame BRACKELEER Nawal, titulaire
- Monsieur PRADALIER Jean-François, suppléant
- Monsieur COUGOULE Jean-Pierre, suppléant
- Monsieur BASIRE David, suppléant

### **Commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID):**

Monsieur le Maire expose au Comité Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, la Commission Communale des Impôts Directs de notre commune doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil municipal pour cela nous devons proposer 24 personnes.

	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>
1	Monsieur	PRADALIER	Jean-François	3702 route de Ségonzac 12580 Villecomtal
2	Madame	PACALET	Alice	11 Impasse de la Blanzague 12580 Villecomtal
3	Monsieur	BASIRE	David	6 lieu dit le Garric 12580 Villecomtal
4	Madame	DALBIN	Emilie	5 Impasse de la Blanzague 12580 Villecomtal
5	Monsieur	ALBESPY	Etienne	822 route de Ségonzac 12580 Villecomtal
6	Monsieur	FAU	Joël	13 Impasse de la Blanzague 12580 Villecomtal
7	Monsieur	COUGOULE	Jean-Pierre	8 rue de l'Horloge 12580 Villecomtal
8	Madame	COTARD-COUTÉ	Marion	1 lieu dit le Bousquet 12580 Villecomtal
9	Madame	BRACKELEER	Nawal	8 Impasse des Jardins 12580 Villecomtal
10	Monsieur	TEYSSÉDRE	Roger	4 lieu dit Contensouzes 12580 Villecomtal
11	Madame	BURG	Véronique	9 Impasse du Clos 12580 Villecomtal
12	Monsieur	BIEULAC	Jean-Michel	12 Avenue Joseph Vidal 12580 Villecomtal
13	Monsieur	BURG	André	Impasse de la Rivière 12580 Villecomtal
14	Monsieur	SEQUIES	Dorian	2 Montée de l'Ecole 12580 Villecomtal
15	Monsieur	PICOU	Gérard	2 Impasse du Clos 12580 Villecomtal
16	Madame	COSTES	Françoise	5 le Faubourg 12580 Villecomtal
12	Monsieur	DELLUS	Christian	1 lieu dit le Fau 12580 Villecomtal
18	Monsieur	BOSCUS	Jean-François	1 rue de l'Horloge 12580 Villecomtal
19	Monsieur	BOUSCAL	Michel	1 lieu dit le Coudol 12580 Villecomtal
20	Monsieur	CABRIT	Jean-Claude	5 rue du Château 12580 Villecomtal
21	Monsieur	CALIXTE	Claude	9 rue de l'Horloge 12580 Villecomtal
22	Monsieur	SIGAL	Patrick	15 rue de l'Horloge 12580 Villecomtal
23	Madame	CHAUVIER	Céline	5 Route des Escalans 12580 Villecomtal
24	Monsieur	NUFFER	Michel	1 Impasse du Pouget 12580 Villecomtal

### **Décision modificative n°1 – Budget Commune :**

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

#### **Recettes de fonctionnement :**

7411	+1 289 €
742	+1 550 €
74121	+ 519 €
73111	+ 6 226 €
74835	+ 732 €
74834	+ 68 €

#### **Dépenses de fonctionnement :**

61521	+ 10 384 €
-------	------------

### **Demande de financement :**

Les communes et les groupements de communes de la Région Occitanie, qui participe à l'accueil de demandeurs d'asile et /ou des réfugiés statutaires ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire sur leur territoire, sont éligibles à l'attribution des aides régionales.

Sur la Commune de Villecomtal a été accueillie fin mai 2019, une famille de Syriens avec l'aide de Sohila Aveyron qui a signé une convention dans le cadre du « Fond d'asile migration et intégration », mission qui s'est terminée fin mai 2020. Cet accueil a été rendu possible dans notre petit village grâce à

l'association « Bienvenue à Villecomtal » créée à cet effet. Cette famille est composée de 6 personnes (le père, la mère et 4 enfants).

L'aide régionale est fixée à 1000 euros par demandeur d'asile accueillie au moins 6 mois sur le territoire concerné. Justifiant des conditions d'attribution, nous allons déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

---

### **Question diverse :**

**Projet Maison Assistantes Maternelles (MAM) :** Pour ce projet, la Commune doit acheter une maison sur le lot n°7 du lotissement la Blanzague à l'organisme POLYGONE. Le prix estimatif de cet achat est de 210 000 euros.

Les dossiers de demande de subvention ont été adressés à la Préfecture, la Région, le Conseil Départemental et auprès de la Communauté de Communes Comtal

Lot et Truyère pour un fond de concours. Aujourd'hui nous avons réponse de la préfecture qui nous aiderait à hauteur de 54 000 euros et la Communauté de Commune Comtal Lot et Truyère à hauteur de 10 000 euros. Après vérification auprès de la DDFIP nous aurons la possibilité de récupérer la TVA sur cette opération (achat et travaux). L'autofinancement communal sera remboursé par le loyer des occupants.

### **Chantier de l'îlot centre bourg :**

Pour mémoire, cette opération a fait l'objet d'une étude de faisabilité par la société SOLIHA (étude subventionnée par de la DETR). Considérant le résultat de cette étude, il a été décidé de poursuivre cette opération.

L'intérêt porté notamment par la DDT a permis de faire intervenir l'ETAT, le CD et l'EPF dans un montage particulier.

EPF achète pour le compte de la mairie, déconstruit et consolide puis revend à la commune avec une décote de 50% sur le locatif social.

SOLIHA construit des LLS et des logements sénior.

La commune reste maître d'ouvrage d'une salle en RDC dite salle intergénérationnelle (tiers lieu).

Une réunion s'est tenue le jeudi 25 juin. Des demandes de subventions supplémentaires vont être effectuées pour assoir l'équilibre financier de cette opération exceptionnelle en milieu rural.

Un nouveau point doit être fait autour du 15 juillet avec SOLIHA.

**Opération « Cœur de Village » :** Cette opération se termine. Nous allons pouvoir programmer la réception de fin de chantier afin de pouvoir déposer nos demandes de versement de solde de subventions.

### **Ouverture du Point Accueil :**

Il ouvrira du vendredi 10 juillet jusqu'au samedi 29 août. Il sera tenu par Melle Maëlle HALLIER.

A cette occasion un verre de l'amitié sera organisé le vendredi 10 juillet à 18h00, seront invités :

le Président de l'OT, M. Bernard SCHUEUR, le Directeur de l'OT, M. Christophe LHOMME, Monsieur le Conseiller Départemental, M. Jean-Claude ANGLARS, l'Association de peinture de Villecomtal, et l'ensemble des conseillers municipaux.

**Fontaine Avenue Joseph Vidal** : Il a été décidé que la fontaine sera remise en eau.

**Animations de l'été** : vu la conjoncture actuelle le comité des fêtes de Villecomtal nous a informé que toutes les animations de l'été ont dû être annulées. Il en est de même pour les événements organisés par la mairie y compris le feu d'artifice programmé le 13 juillet.

**Concert sur le stade** :

La mairie a été sollicité par l'association JME pour mettre à disposition le stade de Villecomtal pour un après-midi musical. Jusqu'au 10 juillet le territoire français est placé sous le coup de l'état d'urgence sanitaire. Donc considérant la conjoncture actuelle, l'autorisation de cette manifestation a été refusée ce qui a été notifié au représentant de l'association.

**Marché estival** :

Le marché estival reprend dès le mercredi 1<sup>er</sup> juillet avec 3 exposants. De nouveaux exposants ont été sollicités et sont motivés à venir vendre sur le marché de Villecomtal, certains rapidement d'autre qu'au mois d'août. La question d'ouvrir le marché à des non-professionnels (surplus de jardin) fait débat. La réponse sera apportée lors d'un prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU